



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

DCM 23/125

**RESTAURATION & ÉDUCATION – Signature d’une convention de financement
entre la Ville de Houilles et l’État dans le cadre du fonds d’innovation
pédagogique – Projet pédagogique de l’école Victor Schoelcher**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 14 décembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 8 décembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. BOIVIN Claude, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} LABUS Ewa par M. BORDES Joël
- M^{me} OROSCO Claire par M^{me} HERREBRECHT Christine
- M^{me} CHATELLET Brigitte par M. CHAMBERT Julien
- M. de CAMARET Gilles par M. MIQUEL Pierre
- M^{me} DUFOUR Florence par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M. ROUSSET Serge par M. MAGA Sylvère
- M. CADIOT Laurent par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} COLLET Jennifer par M. BERTRAND Romain
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h11 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} LABUS Ewa, à 20h04 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/117)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. ROUSSET Serge, à 20h44 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/117)
- M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, à 22h10 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231220-DCM23-125-AI
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

—
DCM 23/125

DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION

—
Objet : Signature d'une convention de financement entre la Ville de Houilles et l'Etat, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique
– **Projet pédagogique de l'école Victor Schoelcher**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école maternelle Victor Schoelcher,

Vu le projet de convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, soumis par l'Etat,

Considérant que, pour la réalisation de son projet pédagogique « mon école, ma bulle de bien-être », l'école Victor Schoelcher a besoin que la Ville prenne en charge les dépenses afférentes sous couvert du remboursement par l'Etat, représenté par le recteur d'académie de Versailles, des sommes induites,

Considérant qu'il convient, de fixer les modalités de ce soutien financier dans une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS (35 voix pour dont 27 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ou tout document s'y rattachant.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal (Service : 40 ; Fonction : 2117 ; Natures : 6042, 6068, 60632, 2184, 2188) et que les recettes seront versées au budget communal (Service : 40 ; Fonction : 2117 ; Nature : 74718).

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20 décembre 2023

Publication effectuée le : 20 décembre 2023

Exécutoire ce jour : 20 décembre 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20231220-DCM23-125-AI
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023